

CGV-980919
UNIVERSITÉ DE MONCTON
Assemblée annuelle du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Le 19 septembre (de 14 h 20 à 16 h 25)
Musée historique du Madawaska
Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Greg Allain Professeur (Moncton)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Annette M. Boucher Atlantique (N.-É.)
Laurie Boucher Sud-Est
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Louise Comeau Atlantique (Î.-P.-É.)
David Couturier Étudiant (Edmundston)
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest
Thérèse Landry-Martin Association des anciens, anciennes, amis et amies (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillée-Brown Nord-Est
Léonce Losier Nord-Est
Yanick Pagé Extérieur du N.-B. (Montréal)
Fernande Paulin Professeure (Shippagan)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Bruno Pondant Étudiant (Moncton)
André G. Richard Sud-Est

ABSENCE MOTIVÉE : Antonine Maillet
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Sébastien Roy Étudiant (Shippagan)
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions
Jocelyne Vienneau Nord-Est

Invités et invitées

Gilberte Allain, secrétaire d'assemblée Moncton
Roger Bastarache, vérificateur externe Moncton
Paul-Émile Benoit, directeur, Communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M

Donald Cormier, directeur, Service des finances Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Michel Godbout, directeur adjoint, Service des finances Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale, Éducation permanente (DGEP) U de M
Line Leduc, secrétaire des instances Moncton
Claudette Trudeau, directrice générale des services universitaires (DGSU) Moncton

TABLE DES MATIÈRES

(Assemblée annuelle)

Page

1. OUVERTURE 3
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE CGV-970920 3
4. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES 3
5. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1997-1998 3
6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE 4
7. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS 4
8. AFFAIRES NOUVELLES 5
9. RAPPORT DU COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE 5
10. CLÔTURE 8

Nota bene :

1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur la Toile à l'adresse suivante: <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>

3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

1. OUVERTURE

La présidente, Marcelle Fafard-Godbout, commence la réunion à 14 h 20 et souhaite la bienvenue aux trois personnes-ressources qui assisteront la VRARH dans sa présentation

des états financiers : Roger Bastarache, vérificateur externe, Donald Cormier, directeur du Service des finances, Daniel Godbout, directeur adjoint du Service des finances.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points 6 et 7 seront traités après le point 9.

R : 01-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE CGV-970920

R : 02-CGV-980919

Fernande Paulin, appuyée par Laurie Boucher, propose :

« Que le procès-verbal de l'assemblée annuelle CGV-970920 soit adopté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS ET DES ADMINISTRATRICES

R : 03-CGV-980919

Daniel Bélanger, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs ratifie les actes des administrateurs et des administratrices. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

5. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1997-1998

La VRARH précise aux membres que la présentation se fait en deux temps : premièrement, il est question du budget des trois campus et, deuxièmement, du budget consolidé de l'Université de Moncton. Pour bien comprendre ce dernier, il faut prendre en considération deux éléments : le programme de retraites anticipées et les modifications aux règles comptables. Selon ces modifications, il faut tenir compte, notamment, des 10 mois de vacances à payer.

Discussion

La discussion porte surtout la modification des règles comptables qui concerne les 10 mois de vacances à payer. On se demande si le fait de changer les dates de début et de fin de l'exercice financier pourrait faire en sorte que les vacances à payer ne paraissent plus comme un déficit. Le Comité de finance devra étudier la question. L'Université devrait pouvoir présenter un budget équilibré. C'est une question de présentation, le déficit n'est pas aussi lourd que les chiffres l'indiquent, puisque les vacances à payer sont déjà prévues au budget; mais il reste quand même que ces rapports sont publiés et qu'ils peuvent nuire à l'image de l'Université.

L'AUCS s'est opposée à l'adoption de ces nouvelles règles comptables; il n'est pas souhaitable de se trouver dans la situation où l'Université peut être accusée - à tort - de mauvaise gestion.

R : 04-CGV-980919

Daniel Bélanger, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive les états financiers vérifiés 1997-1998.* »

Discussion

Comment expliquer que le rapport existant entre les revenus en droits de scolarité et en subventions gouvernementales soit différent pour le Campus de Shippagan, quand on le compare aux deux autres campus? Le Comité de finance devra se pencher sur cette question.

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

R : 05-CGV-980919

Bernard Beaudin, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le Rapport financier annuel au 30 avril 1998.* »

Discussion

Le passage à l'an 2000 peut poser certains problèmes. L'implantation du système Banner pourrait en régler quelques-uns. Il sera question, au Conseil de décembre, du système Banner.

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR OU DE LA VÉRIFICATRICE EXTERNE

R : 06-CGV-980919

Lucie Lavigne, appuyée par Marcel Bujold, propose :

« *Que la firme LeBlanc Nadeau Bujold soit choisie vérificatrice externe pour l'année 1998-1999.* »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

7. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Claudette Trudeau précise aux membres que la version des statuts et règlements soumise au Conseil des gouverneurs a été étudiée par Me Brigitte Robichaud.

R : 07-CGV-980919

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveillée-Brown, fait la proposition suivante :

« **CONSIDÉRANT QU'**en application de l'article 6 (6) de la *Loi sur l'Université de Moncton*, c.90, 45 Eliz. II, 1996, le Conseil des gouverneurs est autorisé à établir et à modifier les règlements administratifs de l'Université;

CONSIDÉRANT QUE l'Université, par ses Conseils des gouverneurs, a adopté des statuts et règlements depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Université de Moncton*;

CONSIDÉRANT QUE l'Université a mandaté un projet de correction linguistique de ses statuts et règlements conforme à son objectif de promouvoir le perfectionnement de la langue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de correction linguistique n'avait pas pour objectif de modifier la portée des statuts et règlements présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des gouverneurs, par au moins deux tiers des membres présents à la réunion annuelle du 19 septembre 1998, accepte la résolution ci-après énoncée;

IL EST RÉSOLU QUE:

1. Sont abrogés, les statuts et règlement suivants:

a) la mise à jour du 1er janvier 1994 des statuts et règlements de l'Université de Moncton (référence ISBN: 0-919691-07-2) comprenant la table des matières, les définitions et les articles 1 à 95 inclusivement; et

b) toutes modifications ou ajouts aux statuts et règlements adoptés par résolutions du Conseil des gouverneurs depuis la mise à jour du 1er janvier 1994.

2. Les statuts et règlements abrogés aux paragraphes 1 (a) et 1 (b) des présentes sont remplacés par les articles 1 à 92 inclusivement, la table des matières et les définitions, dont le texte en son entier est joint aux présentes sous la cote "A".

3. La présente modification des règlements est dûment autorisée conformément aux articles 6 (6) et 9 de la *Loi sur l'Université de Moncton*.

4. Le présent règlement entre en vigueur le 19 septembre 1998. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

9. RAPPORT DU COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Membre du Conseil des gouverneurs

R : 08-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Que Jean-Eudes Sénéchal soit nommé membre du Conseil des gouverneurs représentant la région du Nord-Ouest, pour un mandat de trois ans, soit du 20 septembre 1998 au 30 juin 2001. »

Jean-Eudes Sénéchal est élu par acclamation.

Présidence du Conseil des gouverneurs

Léonce Losier, président du Comité de mises en candidature, rappelle aux membres que, lors de la dernière réunion, il avait lancé un appel de candidatures à la présidence du Conseil des gouverneurs. Le Comité a reçu une candidature : celle de Dennis Savoie.

R : 09-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que Dennis Savoie soit nommé président du Conseil des gouverneurs. »

Dennis Savoie est élu par acclamation.

(Applaudissements)

Membre du Comité exécutif

Léonce Losier précise qu'il a reçu deux candidatures : Lucie Lavigne et Thérèse Landry-Martin.

Il y a vote secret. Paul-Émile Benoit et Colette Landry Martin sont nommés scrutateurs.

Résultat du scrutin : Lucie Lavigne est élue membre du Comité exécutif.

Vice-présidence du Conseil des gouverneurs

R : 10-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Rino Castonguay, propose :

« *Que Lucie Lavigne soit nommée vice-présidente du Conseil des gouverneurs.* »

Lucie Lavigne est élue par acclamation.

Comité conjoint de la planification

R : 11-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que Thérèse Landry-Martin soit nommée membre du Comité conjoint de la planification.* »

Thérèse Landry-Martin est élue par acclamation.

R : 12-CGV-980919

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Édith Léger, propose :

« *Que le mandat de Mildred Pinet au Comité conjoint de la planification soit renouvelé.* »

Mildred Pinet accepte et est élue par acclamation.

Comité de finance

R : 13-CGV-980919

Rino Castonguay, appuyé par Léonce Losier, propose :

« *Que Lucie Lavigne soit nommée membre du Comité de finance.* »

Lucie Lavigne est élue par acclamation.

Comité de vérification

La composition de ce comité est identique à celle du Comité de finance.

Comité de placement

R : 14-CGV-980919

Marcel Bujold, appuyé par Jeannot Castonguay, propose :

« Que Yanick Pagé soit nommé membre du Comité de placement. »

Yanick Pagé est élu par acclamation.

Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

Lucie Lavigne souhaite ne plus faire partie de ce comité. Il y a donc deux postes à pourvoir.

R : 15-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

« Que Annette Boucher soit nommée membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure. »

Annette Boucher est élue par acclamation.

R : 16-CGV-980919

Lucie Lavigne, appuyée par Sébastien Roy, propose :

« Que Alida Léveillé-Brown soit nommée membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure. »

Alida Léveillé-Brown est élue par acclamation.

Comité de sélection des grades honorifiques

Le Conseil des gouverneurs a demandé au Sénat académique qu'un membre du Conseil puisse siéger à ce comité. Le Sénat a accepté de choisir un membre du Conseil parmi une liste de noms soumise par le Conseil. Il s'agit de nommer les personnes dont le nom paraîtra sur la liste.

R : 17-CGV-980919

Léonce Losier, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« Que Laurie Boucher et Dennis Savoie acceptent que leur nom paraisse sur la liste des candidats souhaitant faire partie du Comité de sélection des grades honorifiques. »

Laurie Boucher et Dennis Savoie acceptent.

Dennis Savoie remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui accordent; il ajoute qu'il voit cette nomination comme un privilège et un honneur, et qu'il fera de son mieux pour accomplir ces fonctions.

Dennis Savoie, appuyé par tous les membres, propose qu'il y ait deux votes de remerciement : merci à Marcelle Fafard-Godbout pour l'excellent travail qu'elle a accompli comme présidente du Conseil; merci à Marcelle Fafard-Godbout, et à son conjoint, Camille, pour la réception de la veille.

(Les membres applaudissent Marcelle Fafard-Godbout.)

Marcelle Fafard-Godbout :

C'est avec regret que je quitte le Conseil des gouverneurs. S'il est un engagement auquel je tenais et dont j'étais fière, c'est bien mon engagement envers l'Université de Moncton.

Je vous remercie, vous, les gouverneurs, pour la confiance que vous m'avez accordée, particulièrement au cours des six dernières années où vous m'avez élue vice-présidente et présidente du Conseil.

C'est donc avec une certaine nostalgie que je laisse les gouverneurs, l'équipe de direction, les étudiantes, les étudiants. Je suis bien consciente que les rencontres, les échanges, les rapprochements avec des personnalités telles que celles que j'ai côtoyées pendant mon mandat me manqueront.

Je crois toujours que le premier défi de l'Université de Moncton se situe dans sa capacité de recruter des étudiantes et des étudiants dans un monde élargi et compétitif. Son avenir sera assuré dans la mesure où elle saura offrir des programmes de qualité adaptés aux exigences des réalités de l'an 2000 et en assurer le marketing. Pour ce faire, elle devra créer des partenariats avec l'industrie, le monde artistique, les gouvernements, la petite et la moyenne entreprise. Elle doit continuer à collaborer étroitement avec son corps professoral afin de desservir adéquatement sa population. L'Université de Moncton doit maintenir sa position de centre intellectuel et culturel pour l'Acadie et la francophonie. Elle doit participer à des activités d'envergure internationale comme le Sommet de la francophonie.

Je retiendrai particulièrement de ce mandat l'exercice de rapprochement entre le Sénat et les gouverneurs, et le dossier de la politique d'équité en matière d'emploi. Je dois vous dire que ce que j'ai le plus apprécié, au cours de ces 12 années, c'est la stimulation

intellectuelle engendrée par la diversité des dossiers, tant les dossiers touchant l'environnement, les sciences ou les arts. Il n'y a pas de bon temps pour partir, mais, comme le dit la chanson : «il faut savoir quitter la table»; et je crois que, pour moi, le moment est venu. Je garde un précieux souvenir de chacune et de chacun de vous du Campus de Shippagan, du Campus de Moncton et du Campus d'Edmundston, et, en particulier, de vous tous, mes collègues gouverneurs. Je tiens à dire à l'Université de Moncton que je vais rester son amie.

(Applaudissements.)

10. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 25.

Contresigné le _____

_____ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

_____ Line Leduc, secrétaire des instances